

alimentaires a diminué de 16 % au cours de 2003. On ne dispose d'aucune indication sur la période pendant laquelle ce régime va rester en vigueur.

Produits agricoles

Les règlements sanitaires du ministère de l'Agriculture et des Terres (MAT-SASA) ne sont pas entièrement transparents et les autorités ne réagissent pas en temps opportun aux demandes officielles portant sur les questions sanitaires et phytosanitaires (SPS). Le Venezuela s'est engagé à mettre sur pied un système commercial ouvert et fondé sur des règles, mais la valeur de cet engagement soulève des doutes. Ces dernières années, le Canada est intervenu à de nombreuses reprises auprès des autorités vénézuéliennes pour exprimer ses préoccupations au sujet du système de délivrance des permis d'importation (relativement aux mesures SPS) jugé restrictif pour le commerce des produits agricoles. Le Canada a de sérieuses préoccupations sur certains produits comme la viande, les pommes de terre de semence, les pommes de terre de consommation, les oignons et depuis peu les légumineuses à grains. Selon l'industrie, les permis d'importation sont soit : a) octroyés mais pas dans les délais; b) octroyés mais pas pour la totalité de la demande; c) refusés. De plus, aucune raison valable n'est fournie pour justifier de tels retards ou des refus. Le Canada estime que, dans la mesure où il applique les mesures appropriées pour répondre aux préoccupations légitimes du Venezuela en matière de risques sanitaires et phytosanitaires, les permis d'importation devraient être délivrés automatiquement et rapidement. Le 26 novembre 2002, les États-Unis et le Venezuela se sont réunis en consultations officielles dans le cadre du processus de règlement des différends de l'OMC. Le Canada a participé à ces consultations.

AUTRES DOSSIERS

Aux prises avec des difficultés économiques et politiques, le Venezuela fait l'objet d'hésitations croissantes de la part des investisseurs étrangers. Le vaste projet d'exploitation de la mine d'or Las Cristinas fait toujours l'objet de différends juridiques complexes de longue date qui impliquent diverses parties, dont le gouvernement du Venezuela et des entreprises canadiennes. Plusieurs procédures sont en cours au Venezuela pour tenter de résoudre les différends commerciaux qui en découlent. Le gouvernement du Canada a fait savoir aux autorités

vénézuéliennes qu'il importe de résoudre ce litige dans le respect des règles de transparence et des principes de bonne foi, et en conformité avec la loi.

Amérique centrale

Aperçu

Le Costa Rica, le Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua et le Panama sont des pays émergents d'Amérique centrale dont l'économie affiche, de manière générale, une bonne croissance. La valeur annuelle des échanges de marchandises bilatéraux entre le Canada et les pays d'Amérique centrale a atteint 969 millions de dollars en 2003. Les exportations canadiennes à destination de l'Amérique centrale se sont chiffrées à 335 millions de dollars, et les importations à 633 millions. (Nota : ces statistiques ne comprennent pas les marchandises qui transitent par les États-Unis.)

L'Accord de libre-échange entre le Canada et le Costa Rica, en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2002, démontre qu'il est possible de composer avec les différences de taille et de niveau de développement qui peuvent exister entre les partenaires de pareil accord. Deux autres accords sont également entrés en vigueur, le premier sur la coopération en matière de travail et le second sur la coopération environnementale. La conclusion d'un ALE avec le Salvador, le Nicaragua, le Guatemala et le Honduras permettra au Canada d'affirmer sa présence et son influence dans cette région et d'y exploiter les possibilités de renforcement des liens commerciaux.

Accès aux marchés – résultats obtenus en 2003

- Les négociations d'un ALE se sont poursuivies avec le Salvador, le Guatemala, le Honduras et le Nicaragua (C-4).
- La mise en œuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Costa Rica s'est poursuivie, y compris la deuxième réduction de droits prévue le 1^{er} janvier 2003.
- Les négociations visant à conclure un accord sur la double imposition entre le Costa Rica et le Canada ont été lancées.